Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 44 (1952)

Heft: 6

Artikel: La presse quotidienne et les syndicats

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384765

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

il risque d'être très lourd. Il sera inacceptable avec le maintien d'un système fiscal inique.

L'emprunt à garantie or interdit pour l'avenir l'alimentation du

crédit par l'emprunt.

Dans tous les domaines, en poussant son expérience au terme logique, M. Pinay va administrer la preuve que le libéralisme est une impossibilité. Ce ne sera pas un des moindres paradoxes de son expérience. En reformant une droite, il aura fait naître une gauche. En gouvernant au nom du libéralisme, il rend inévitable la mise en place d'un dirigisme rigide.

En voulant sauver le franc il n'aura sauvé que le « fric ».

Et, formulons-en le vœu, en gouvernant contre la classe ouvrière et avec l'appui des coalitions économiques, espérons qu'il aura accéléré l'unification des forces syndicales libres.

(Paris, le 2 juin 1952.)

La presse quotidienne et les syndicats

Par Audax

A l'occasion de la session du Conseil général de la Confédération internationale des syndicats libres qui se tiendra à Berlin du ler au 5 juillet, il a été prévu de tenir une conférence qui réunirait les militants qui, dans les centrales nationales, sont spécialement chargés des questions de presse et d'information.

Les syndicats déploient un peu partout dans le monde une activité qu'il importe de faire connaître dans le grand public et en même temps il s'agit de renseigner et d'instruire les membres des syndicats. Ce sont là les deux faces du rôle de l'information syn-

dicale.

Ainsi, la plupart des centrales syndicales européennes publient parfois un hebdomadaire ou une revue mensuelle ou tous les deux. Les diverses fédérations qui constituent ces centrales ont elles aussi leur hebdomadaire ou leur mensuel. Dans ce domaine précis et où il est question surtout de l'information des membres, la Suisse se tient en excellente position avec sa bonne vingtaine d'hebdomadaires de fédérations, avec la Revue syndicale suisse et les Droits du Travail. En effet, dans bon nombre de pays les fédérations professionnelles ne disposent le plus souvent que d'un mensuel, à l'exception de l'Allemagne et de l'Autriche et des plus importantes fédérations de Suède. En revanche, on note que dans les pays où le mouvement syndical est plus fortement centralisé, la centrale nationale publie un hebdomadaire; c'est le cas de la France avec Force ouvrière, de la Belgique avec Syndicats, de l'Allemagne avec Welt der Arbeit et de l'Autriche avec Solidarität.

On peut prévoir que des échanges de vues fructueux pourront avoir lieu sur toutes ces questions relatives à la presse syndicale. Cependant, il est également possible que l'on confrontera d'autres expériences, en particulier celles qui concernent les relations du mouvement syndical avec l'opinion du pays. Par quels moyens le mouvement syndical peut-il atteindre le grand public et renforcer ainsi son autorité?

Il faut reconnaître que la presse syndicale est lue par les syndiqués et aussi d'autres personnes. Cependant, on peut dire sans grands risques de se tromper qu'elle ne touche pas le grand public. C'est sans doute pour remédier à cette situation que des centrales nationales (dont l'Union syndicale suisse) ont créé un service de presse chargé de fournir à la presse syndicale comme à la presse quotidienne des articles et des informations. On constate cependant que ces articles et ces informations se retrouvent surtout dans la presse syndicale et dans la presse du Parti socialiste. Il arrive que l'on en trouve trace dans la presse dite d'« information », mais c'est assez rare. Or, le plus souvent les organes du Parti socia-

liste n'ont pas la diffusion souhaitable.

On constate d'ailleurs dans plusieurs pays que le public abandonne de plus en plus la lecture des quotidiens officiels du Parti socialiste pour de grands quotidiens d'information, le plus souvent propriétés de sociétés commerciales importantes. Ainsi, en France le tirage du Populaire est tombé à près de 30 000. En revanche, il faut noter le succès éclatant de quotidiens comme Nord-Matin à Lille, le Dauphiné libéré à Grenoble, le Provençal à Marseille, qui ne sont pas des organes du Parti socialiste français, mais ont généralement des éditoriaux d'inspiration socialiste. On pourrait évoquer également l'expérience du Franc-Tireur, quotidien indépendant d'inspiration socialiste qui garde un fort tirage. On remarquera donc le goût du public qui rejette délibérément la feuille officielle d'un parti, mais qui en revanche accueille un journal suivant à peu près

la même politique sous un autre titre.

Une expérience particulièrement intéressante et originale a été faite en Grande-Bretagne avec le Daily Herald. Le Parti travailliste, qui, comme l'on sait, se compose de membres individuels et de membres collectifs, notamment des fédérations du Trade Unions Congress, n'a pas de quotidien officiel. En 1929 s'est créée la société anonyme Daily Herald Limited, au capital de 100 000 livres sterling comprenant 51 000 actions B de 1 livre chacune et 49 000 actions A de 1 livre chacune. Le conseil d'administration est composé de cinq membres représentant les actions B et quatre les actions A. Il est disposé dans l'acte constitutif que la politique du Daily Herald ne peut être décidée que par les seuls quatre membre du conseil d'administration représentant les actions A. Il se trouve que les 49 000 actions A sont la propriété du Trade Unions Congress, qui

est ainsi en matière de politique maître du Daily Herald. Les quatre représentants du Trade Unions Congress sont actuellement Sir Vincent Tewson, secrétaire général du Trade Unions Congress, Arthur Deakin, secrétaire général de la Fédération des ouvriers du transport, A. Conley, ancien secrétaire général de la Fédération du vêtement, et F. Wolstencroft, ancien secrétaire général de la Fédération des travailleurs du bois.

Les 51 000 actions B sont la propriété d'Odham Press Limited, une firme qui publie plusieurs périodiques. Ajoutons que le Daily Herald a un tirage de plus de 2 millions, ce qui en fait un outil remarquable pour les syndicats britanniques et le Labour party.

En Scandinavie également, il faut noter des expériences intéressantes. C'est ainsi qu'a été créé en Norvège, après la seconde guerre mondiale, une grande société anonyme de presse qui publie une vingtaine de quotidiens. Il s'agit de la société anonyme Norsk Arbeiderpresse, dont le principal actionnaire est l'Union syndicale norvégiene. Le nombre élevé de quotidiens syndicaux est dû à l'étendue du pays. On ne peut lire à Narvik ou à Trondhjem l'Arbeiderbladet, le grand quotidien ouvrier d'Oslo. C'est pourquoi il apparut nécessaire de publier un bon nombre de quotidiens, de façon que chaque région ait son quotidien syndical.

Il en est à peu près de même de la Suède. L'Union syndicale suédoise, ses fédérations, ainsi que plusieurs sections socialistes ont créé l'ensemble des sociétés qui publient d'importants quotidiens. Le Morgen-Tidningen est publié à Stockholm par une société où les syndicats sont majoritaires. En outre, le grand quotidien du soir de Stockholm, l'Afton-Tidningen, n'a qu'un seul propriétaire, qui

est l'Union syndicale suédoise elle-même.

Lors du dernier congrès de l'Union syndicale suédoise, qui se tint à Stockholm du 8 au 15 septembre 1951, celui-ci a décidé de lever une cotisation pour le fonds de presse. Cette cotisation se monte à 20 œre par membre et par mois, ce qui fait environ 2 fr. 50 suisses par an. Lorsqu'on sait que l'Union syndicale suédoise a 1 278 000 membres, on peut évaluer l'aide financière puissante que les syndicats suédois accordent à leur presse quotidienne, qui peut ainsi rivaliser facilement avec les grands quotidiens d'« information ».

Il est frappant de constater que c'est dans les pays mêmes où le mouvement syndical est très puissant que sont publiés des quotidiens représentant le point de vue des syndicats. Le Daily Herald, l'Arbeiderbladet, l'Afton-Tidning sont des journaux où l'opinion du monde du travail s'exprime avec puissance. Ils sont des journaux essentiellement populaires, vivants, fort illustrés, modernes, faisant une grande part au sport et au cinéma. Ils visent cependant à instruire leurs innombrables lecteurs par des méthodes attrayantes. En un mot, ils plaisent au public tout en informant.

Les exemples britanniques et scandinaves en matière de presse

quotidienne méritent d'être médités avec soin. Il est certain que le besoin d'une presse quotidienne syndicale existe chez nous et nous pouvons profiter directement des expériences faites par nos collègues d'autres pays. Avant tout autre chose, il y a lieu de considérer soigneusement nos conditions suisses et notamment de tenir compte de notre vie locale particulièrement intense. Ainsi, il serait possible de penser au lancement en Suisse romande d'un grand quotidien syndical que si ce dernier pouvait s'articuler en plusieurs éditions régionales. En d'autres termes, diverses éditions projetées auraient des pages communes et des pages régionales différentes. Ce serait le seul moyen de concilier le goût du public pour les nouvelles locales avec le souci d'avoir un organe moderne qui pourrait facilement être rentable.

Jouissant de l'appui de l'Union syndicale suisse, des fédérations et des cartels qui pourraient lui assurer un nombre élevé d'abonnés, avec des éditoriaux de nos responsables syndicaux et une présentation vivante, notre grand quotidien syndical romand tiendrait le coup. Son tirage élevé, somme des tirages des éditions régionales prévues, attirerait certainement une forte publicité et les quotidiens d'« information », soi-disant neutres, qui se sont souvent opposés aux objectifs du mouvement syndical suisse trouveraient alors à qui parler.

Principes généraux d'utilisation des systèmes de rémunération au rendement

L'exposé détaillé ci-après des principes généraux à suivre dans l'application des systèmes de salaires au rendement a été rédigé au mois d'avril 1951 par une réunion d'experts tenue sous les auspices de l'Organisation internationale du travail. Un projet de rapport, préparé par le Bureau international du travail et publié ultérieurement, avait été soumis à la réunion, qui groupait des experts appartenant aux milieux patronaux, ouvriers et indépendants de diverses parties du monde. Ses conclusions sur les principes généraux ont été adoptées à l'unanimité et, conformément à une décision du conseil d'administration du B. I. T., le bureau a été chargé de les transmettre aux gouvernements en priant ceux-ci d'attirer sur elles l'attention des organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que des autres organismes intéressés.

Nous pensons intéresser nos lecteurs en reproduisant in extenso ce document, sans vouloir nous prononcer sur les avantages ou les désavantages de tels systèmes de rémunération dont le succès dépend d'ailleurs de l'accord des travailleurs, comme les experts le font remarquer, et des conditions qui leur sont faites. Comme la